



Assemblée Générale Ordinaire MJC Fontaines Saint Martin Mercredi 24 janvier 2024

Vous ne pouvez pas participer ?

Vous pouvez prendre part à l'AG en donnant votre pouvoir à l'accueil avant le 23 janvier 2024.

Pour mémoire : modalités de vote conformément aux statuts de la MJC (article 8) :

- Les adhérents **ayant 16 ans révolus et à jour de cotisation d'adhésion** peuvent voter.
 - Pour les adhérents de moins de 16 ans, le représentant légal dispose d'autant de voix que de mineurs représentés.
 - L'assemblée générale ordinaire ne **délibère** que si 20% des membres sont présents ou représentés, chaque personne physique ne pouvant être porteuse de plus de 5 mandats de représentation (mineurs compris).

La présidente de la
MJC de Fontaines Saint Martin
Cécile Chalus

.....
BON POUR POUVOIR- ASSEMBLEE GENERALE MJC FONTAINES SAINT-MARTIN du 24 janvier 2024

NOM de l'adhérent :

Prénom de l'adhérent :

Age de l'adhérent :

Activité :

Donne pouvoir à

.....

Pour voter en mon nom sur les points mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 janvier 2024.

Fontaines St Martin, le.

SIGNATURE :